

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles SEANCE DU 30 MARS 2023

Date de la convocation : 21 mars 2023

Date d'affichage : 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame TUCCI, Maire

Membres présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BOUCHEX-BELLOMIE Carole, BROYER Jennifer, CHAUVET Sandrine, DI PIRRO Jean-Marie, DUBOIS D'ENGLISHEN Linda, MARTIN Martine, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SAINT-MAXIN Anne, SIMON Muriel, TUCCI Sylvia

Membres absents représentés : SONET Jessy (Pouvoir donné à PREVOTEAUX François) HERBRETEAU Jean-Marie (Pouvoir donné à MORTIER Michel)

Secrétaire de séance : AUPRETRE Ludovic

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 6 décembre 2022 et 27 janvier 2023
- D20230330068 - Délibération approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 CCAS
- D20230330069 - Délibération approbation du Compte Administratif (CA) 2022 CCAS
- D20230330070 - Délibération approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 Commune
- D20230330071 - Délibération approbation du Compte Administratif (CA) 2022 Commune
- D20230330072 - Délibération intégration budget CCAS
- D20230330073 - Délibération détermination et affectation de résultat 2022
- Présentation de la note d'information et commentaires
- D20230330074 - Délibération vote des taux imposition 2023
- D20230330075 - Délibération vote du Budget Primitif (BP) 2023
- D20230330076 - Délibération secours bons d'achat
- D20230330077 - Délibération admission en non valeur
- D20230330078 - Délibération projet de cession de ballastières départementales
- Informations communales
- Comptes-rendus des commissions
- Questions diverses

Approbation des comptes-rendus du conseil municipal des 6 décembre 2022 et 27 janvier 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les comptes-rendus du conseil municipal des 6 décembre 2022 et 27 janvier 2023

D20230330068 - Délibération approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 CCAS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2022 du CCAS de Madame la Trésorière de Charleville-Mézières.

D20230330069 - Délibération approbation du Compte Administratif (CA) 2022 CCAS

En vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TUCCI se retire pour laisser place à Mme SIMON, 1ère Adjointe, qui présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 du CCAS qui présente les résultats cumulés :

Résultat de clôture exercice 2021 : 446.93 €

Dépenses 2022 : 290 €

Recettes 2022 : 0 €

Excédent reporté de fonctionnement au R002 : 156.93 €

D20230330070 - Délibération approbation du Compte de Gestion (CG) 2022 Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte de gestion 2022 de la commune établie par la trésorerie

D20230330071 - Délibération approbation du Compte Administratif (CA) 2022 Commune

Madame Sylvia TUCCI Maire depuis le 27 janvier 2023 présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la commune.

En 2022 les documents budgétaires ont été établis par Monsieur Philippe LEBRETON, Maire précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 de la Commune qui présente les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement :	614 276.41 €
Recettes de fonctionnement :	793 853.88 €
Excédent de fonctionnement :	179 577.47 €
Dépenses d'investissement :	163 794.30 €
Recettes d'investissement :	288 979.50 €
Excédent d'investissement :	125 185.20 €

D20230330072 - Délibération intégration budget CCAS

Vu la délibération n° 20221206051 du 6 décembre 2022 relative à l'intégration du budget du CCAS au budget de la commune au 31 décembre 2022,

Il convient d'intégrer la somme de 156,93 euros aux recettes de fonctionnement du budget communal 2023 à la ligne R002 qui correspond au solde du budget annexe du CCAS 2022.

D20230330073 - Délibération détermination et affectation de résultat 2022

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14,

Après avoir examiné le compte administratif 2022 statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de l'exercice 2022	179 577.47 €
- Résultats antérieurs reportés (ligne R002 du C.A)	377 133.23 €
- Résultat à affecter	+ 556 710.70 €
Vu l'état des recettes attendues de l'exercice 2022,	
Solde des restes à réaliser des investissements :	+ 42 355.70 €
Déficit cumulé d'investissement :	- 305 646.23 €
Besoin de financement :	263 290.53 €
Affectation	556 710.70 €
Affectation en réserves R1068 investissement :	263 290.53 €
Report en fonctionnement R002 :	+ 293 420.17 €

D20230330074 - Délibération vote des taux des impôts directs locaux 2023

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

* une augmentation uniforme de 1 % du taux de la taxe foncière bâti, de la taxe foncière non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

* les taux des taxes pour 2023 comme suit :

- taxe foncière bâti.....	40,70 %
- taxe foncière non bâti.....	23,52 %
- taxe d'habitation	9,31 %

D20230330075 - Délibération vote du Budget Primitif (BP) 2023

Madame la Maire soumet au vote du Conseil le budget primitif 2023.

Après avoir étudié celui-ci, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le budget primitif 2023 de la Commune comme suit :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : suréquilibre en recettes.....	990 123,06 €
en dépenses.....	989 966,13 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibre en recettes.....	688 345,32 €
en dépenses.....	688 345,32 €

D20230330076 - Délibération secours bons d'achat

Madame TUCCI explique qu'un secours d'urgence de 600 € a été accordé le 31 janvier 2023 à un habitant de la commune. Ce secours se matérialise par des bons d'achats à utiliser dans le magasin ALDI à VILLERS-SEMEUSE.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents, cette régularisation.

D20230330077 - Délibération admission en non valeur

Madame TUCCI rappelle que des titres de recettes ont été émis à l'encontre de M. WUILLEME Jonathan, ancien résidant de la commune, pour des sommes dues sur le budget de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve l'admission en non-valeur des recettes suivantes :

Factures impayées pour la somme de 79,05 € qui se décomposent comme suit :

- Facture eau 2010 : 41,19 €

- Facture eau 2011 : 37,86 €

- Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont inscrits au budget de la commune de l'exercice 2023.

D20230330078 - Délibération projet de cession de ballastières départementales

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental envisage de céder les ballastières dont il est propriétaire sur le territoire des communes de LUMES, LES AYVELLES et CHALANDRY-ELAIRE.

Le service du Domaine a fixé la valeur vénale des parcelles concernées à 0,35 € le m² pour la commune.

Cette proposition de cession se décompose comme suit :

- plans d'eau : 43,39 ha pour un montant de 151 865 €

- chemins : 1,62 ha pour un montant de 5 670 €

Pour un montant total de 157 535 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir ces parcelles.

INFORMATIONS COMMUNALES

- Madame TUCCI indique qu'une assurance protection juridique personnelle a été contractée à la SMACL par la commune afin d'assurer les élus dans leurs missions. C'est une cotisation annuelle. Les élus recevront personnellement leur contrat soit par mail, soit par courrier.

- Madame SIMON signale qu'une augmentation **du prix** des repas de la cantine est à l'étude : en cause la hausse des matières premières agricoles qui constituent les menus journaliers et l'augmentation de 27 % **du prix** du repas de la part du prestataire de service.

- Madame TUCCI annonce que l'emprunt de 120 000 € pour l'achat du bien immobilier 35 rue de Sedan a été débloqué. Un rendez-vous doit être pris auprès du notaire afin de signer l'acte de vente.

- Madame la Maire informe que le complexe sportif n'a pas encore été inauguré. L'inauguration pourrait avoir lieu le vendredi 23 juin 2023 lors d'un match.

- Madame TUCCI exprime la volonté d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes en raison de l'augmentation du prix du chauffage et de l'électricité. Les montants passeraient de 165 € à 180 € en hiver et de 150 € à 165 € en été. Le prix des vins d'honneur restent inchangés : 70 € en hiver et 60 € en été. Une délibération doit être prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Madame TUCCI précise aux conseillers municipaux que la commune s'est dotée d'un téléphone portable professionnel.
- Madame TUCCI informe le conseil municipal que la gérante du salon de coiffure a souhaité l'installation d'un range-vélos car la clientèle n'a pas la possibilité de ranger leur cycle. Le lieu choisi sera défini par la commission des travaux.
- Madame la Maire signale que la société DEKRA a réalisé l'inspection périodique des aires collectives de jeux, de leurs équipements ainsi que les buts du stade de foot et du terrain multisports.
- Madame TUCCI explique que le contrat de gaz concernant l'école et les vestiaires du foot a été renouvelé pour la période du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 mars 2025.
- Madame TUCCI rapporte une demande émanant de Madame ANDRÉ, boulangère, qui souhaite que la commune installe un bac à fleurs devant son commerce. En effet, des conducteurs indécents descendent les escaliers avec leur véhicule. Cette requête a d'ores et déjà été réalisée par l'entreprise NOLIN. Madame ANDRÉ a remercié la commune pour son implication dans cette affaire.
- Madame la Maire expose que quatre abris bus ont été installés par ARDENNE METROPOLE et autofinancés par la publicité intégrée.
- Madame TUCCI informe le conseil municipal qu'une main courante a été déposée à la gendarmerie de FLIZE à l'encontre d'une habitante de la commune pour harcèlement. Une élue reçoit quotidiennement des messages sur son téléphone.

COMPTES-RENDU DES COMMISSIONS

Commission gestion du cimetière :

- Monsieur MORTIER rapporte au conseil municipal qu'une réunion conjointe avec la commission des travaux a eu lieu le samedi 4 mars.

Le recensement de toutes les places vacantes dans le carré 1 a été étudié. Mais certains endroits ne peuvent être octroyés car inaccessibles (enclavés, exigus). Neuf ou dix places dans l'ancien cimetière peuvent être concédées.

- Monsieur MORTIER précise que le règlement du cimetière doit être validé et affiché dans un panneau d'affichage.

Une réunion au mois de mai sera fixée pour faire le point sur le suivi et les relances des concessions échues depuis quelques années en vue de retrouver les héritiers.

Commission Communale des Impôts Directs :

Une réunion aura lieu le lundi 3 avril pour valider les listes de modifications en foncier bâti et foncier non bâti.

Commission communication

Monsieur MORTIER informe le Conseil Municipal que la première réunion pour la rédaction du bulletin municipal n° 67 aura lieu le mardi 11 avril 2023.

Commission CLSH :

Madame SIMON signale que les inscriptions pour le centre de loisirs pour les vacances d'avril se dérouleront les vendredis 31 mars et 7 avril. Une nouvelle directrice a été nommée.

Commission Internet :

Une réunion sera organisée prochainement mais aucune date n'est encore définie.

Commission embellissement :

Diverses questions ont été évoquées mais aucune décision n'a été approuvée.

Commission CCAS

Madame MARTIN informe le conseil municipal qu'un seul cas de personnes en difficulté a été étudié à ce jour en 2023.

Les membres du CCAS sont convoqués le mardi 5 avril 2023 à 16 h 30 en mairie afin de signer le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022.

Commission des travaux :

- Suite au courrier reçu de Monsieur DENEL Jean-Paul en date du 22 septembre 2022 concernant un affaissement d'une partie de la chaussée et du trottoir situé au n° 6 bis rue du Paquis, Monsieur DI PIRRO avait pris contact avec GRDF afin de vérifier s'il y

avait une possibilité de fuite de gaz. Un courrier a été reçu confirmant qu'il n'y a aucun danger. Il n'y a donc aucuns travaux à entreprendre.

- Monsieur DI PIRRO informe le conseil municipal que deux radiateurs dans le bureau de la directrice à l'école ont été installés et le changement de la douche dans le logement de Mme BAILLET est en cours de réalisation.

- Monsieur DI PIRRO explique que des travaux route de Chalandry vont être entrepris. Ces travaux comprennent la réfection d'un tronçon neuf de 35 mètres ainsi que la réparation de 18 ornières dont le montant total de 13 770 €. L'entreprise appelée à réaliser ces travaux est la Société CAPITAINE CONSTRUCTIONS à CHALANDRY-ELAIRE. L'exécution de ces travaux est prévue au cours du mois d'avril.

- Le goudronnage du caniveau 15 rue de Paternotte est en cours de réalisation. Ces travaux seront réalisés par la Société CAPITAINE CONSTRUCTIONS à CHALANDRY-ELAIRE pour un montant de 2 454 €.

- Monsieur DI PIRRO précise qu'un thermostat d'ambiance a été installé sur la chaudière de la mairie ce qui va permettre d'économiser 20 % de la consommation. Le montant de **l'installation** de ce régulateur est de 368 €.

Le thermostat est piloté depuis le téléphone personnel de Monsieur DI PIRRO. Un téléphone a été acquis pour les employés communaux afin qu'ils puissent eux-mêmes le réguler à distance.

- Monsieur DI PIRRO indique que deux arbres ont été élagués dans la cour de l'école et que des poteaux NUMERICABLE ont été enlevés en janvier 2023.

- Monsieur DI PIRRO annonce que des panneaux prioritaires ont été installés en décembre 2022 sur les feux tricolores de l'école.

- Monsieur DI PIRRO explique que le dossier de l'accessibilité de l'école est en attente. Les devis sont en cours de réalisation afin de terminer l'accessibilité dans les bâtiments de l'école et d'obtenir les subventions.

- Monsieur DI PIRRO rappelle que deux devis sont établis pour tous les travaux effectués.

- Monsieur DI PIRRO a pris contact avec M. BEAUDOUX (société AAPH) et M. BALLAND (établissements BALLAND) afin de faire le point sur les prestations engagées avec ces entreprises. Nos deux agents d'entretien ont repris une partie des travaux.

- Monsieur DI PIRRO indique qu'il y a une fuite sur la toiture **du** logement de Mme BAILLET suite à l'installation d'une antenne de télévision il y a quelques années. Une descente de gouttière est à remplacer.

- Des travaux avec GRDF ont été réalisés pour remplacer la canalisation de gaz située au niveau du pont du Pierge (chemin agricole rue de Chalandry).

- Monsieur DI PIRRO informe le conseil municipal qu'un rendez-vous a été fixé en février de cette année avec l'entreprise EUROVIA afin de remédier au problème de l'élévation des pavés du trottoir au n° 55 rue de Sedan.

- Des devis ont été demandés suite au sinistre qui a eu lieu sur le trottoir en face de la clinique vétérinaire.

- Monsieur DI PIRRO rapporte que la commission des travaux s'est réunie afin d'examiner différents sujets :

- étude du parc locatif de la commune
- différents travaux sont en cours de chiffrage
- la balayeuse a été remise en état

QUESTIONS DIVERSES

Madame BROYER Jennifer annonce l'ouverture prochaine du «Pôle de Santé » rue de Sedan.

AUPRETRE Ludovic
Secrétaire de séance

Madame TUCCI Sylvia, Maire

Les membres du Conseil Municipal,

